

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



18.012 né Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

Rapport de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe du 31 décembre 2017

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale.

Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport adressé aux Chambres fédérales, des principaux éléments des activités qu'elle a menées durant l'année 2017.

Proposition de la délégation

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Au nom de la délégation
Le président :

Alfred Heer

Contenu du rapport

- 1 Présentation générale
- 2 Allégations de corruption
- 3 Démission du président de l'Assemblée
- 4 La participation de la délégation suisse en chiffres
- 5 Frais de déplacement
- 6 Les quatre parties de la session 2017 de l'APCE



1 Présentation générale

Lors des quatre parties de la session 2017, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a débattu principalement de la politique migratoire européenne, de la liberté de la presse – menacée en maints endroits du continent – et de l'évolution préoccupante de la situation politique dans plusieurs Etats membres comme l'Azerbaïdjan, la Pologne, l'Ukraine, la Hongrie et la Turquie.

En outre, durant l'année sous revue, l'Assemblée a été fortement sollicitée par des problèmes internes, dont les allégations de corruption circulant depuis quelque temps (cf. chap. 2 du présent rapport) et le différend avec son président (cf. chap. 3 du présent rapport), qui ont conduit l'intéressé à démissionner de manière anticipée juste avant le début de la dernière partie de la session (entre-temps, l'Assemblée avait adopté les dispositions nécessaires à sa révocation).

Ces événements ont entaché la réputation de défenseur de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit dont jouit l'APCE auprès du public. Heureusement, l'Assemblée s'est employée à faire la lumière sur ces accusations et à prendre les dispositions qui s'imposaient pour éviter que des faits similaires ne se reproduisent, montrant ainsi clairement qu'elle ne tolérerait en aucun cas de pareils incidents. On peut donc affirmer que les tristes événements de 2017 ont provoqué un basculement : les membres de l'APCE ont pris davantage conscience du fait qu'ils étaient eux aussi vulnérables aux tentatives de corruption, ce qui a mené à la création de règles appropriées concernant la manière de réagir face à cette menace.

Les débats relatifs aux allégations de corruption et à la nouvelle procédure de révocation ont entraîné quelques conflits au sein des groupes politiques¹. Certains représentants ont quitté leur groupe, ce qui a notamment conduit à la fondation du Groupe des démocrates libres et à l'augmentation du nombre de membres de l'Assemblée affiliés à aucun groupe politique.

La Russie a été exclue des débats de l'Assemblée pour une année supplémentaire, faute d'avoir déposé, en janvier 2017, de liste indiquant la composition de sa délégation. Cette situation est particulièrement problématique du fait qu'aucune représentation russe ne peut participer aux élections relevant de la compétence de l'APCE. Ces élections concernent généralement des postes clés d'autres organes du Conseil de l'Europe, à l'encontre desquels la Russie émet désormais de plus en plus de réserves. En 2017, la Russie ne s'est acquittée que du tiers de sa contribution annuelle, qui aurait dû s'élever à 33 millions d'euros. Quant à la Turquie, elle a annoncé vers la fin de l'année qu'elle souhaitait quitter les grands contributeurs au budget, qu'elle avait voulu rejoindre en 2016, et ne plus verser sa contribution de 20 millions d'euros à ce titre. Il est possible que ce revirement trouve son origine dans la décision prise par l'APCE en 2017 d'ouvrir une procédure de suivi à l'égard de la Turquie et dans l'attribution, en octobre 2017, du prix Václav Havel à Murat Arslan, juge turc emprisonné.

Si la Russie est tenue de verser sa contribution annuelle ordinaire, la Turquie a toute latitude de décider de ne plus verser de contribution supplémentaire. Quoi qu'il en soit, ces versements non effectués, qui représentent près de 10 % du budget total du Conseil de l'Europe, mettent l'organisation

¹ Les six groupes politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

ADLE :	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE :	Groupe des conservateurs européens
GDL :	Groupe des démocrates libres
GUE :	Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC :	Groupe du Parti populaire européen
SOC :	Groupe des socialistes, démocrates et verts



dans une situation difficile. Depuis de nombreuses années, le Comité des Ministres impose au Conseil de l'Europe une cure d'austérité (croissance nulle des dépenses en termes réels) malgré l'augmentation de la charge à laquelle il doit faire face. Dans ces conditions, nul doute que, l'année prochaine, le manque de ressources et la recherche d'économies potentielles constitueront un dossier chaud pour le Conseil de l'Europe en général et pour l'APCE en particulier.

La Suisse est représentée à l'APCE par une délégation réunissant quatre membres du Conseil des Etats et huit membres du Conseil national. En 2017, la délégation suisse était composée des personnes suivantes :

Conseil national

- Heer Alfred, président (ZH, UDC), ADLE
- Büchel Roland (SG, UDC), ADLE
- Fiala Doris (ZH, PLR), ADLE
- Fridz Pierre-Alain (JU, PS), SOC
- Grin Jean-Pierre (VD, UDC), ADLE
- Müller Thomas (SG, UDC), ADLE
- Schneider-Schneiter Elisabeth (BL, PDC), PPE/DC
- Tornare Manuel (GE, PS), SOC

Conseil des Etats

- Lombardi Filippo, vice-président (TI, PDC), PPE/DC
- Comte Raphaël (NE, PLR), ADLE
- Germann Hannes (SH, UDC), ADLE
- Maury Pasquier Liliane (GE, PS), SOC

2 Allégations de corruption

En 2016, la nouvelle selon laquelle le parquet de Milan avait lancé une enquête contre Luca Volontè, ancien président de groupe du Parti populaire européen (PPE) au sein de l'APCE, pour corruption et blanchiment d'argent, a été officialisée. Entre 2012 et 2014, M. Volontè aurait notamment reçu plus de 2 millions d'euros en provenance d'Azerbaïdjan ; envoyé par des sociétés offshore basées au Royaume-Uni et aux îles Marshall, cet argent aurait transité de manière opaque par des banques baltes avant d'arriver en Italie. L'affaire Volontè a confirmé les bruits – qui circulaient déjà depuis un certain temps – selon lesquels certains votes à l'Assemblée auraient été entachés de corruption ; il faut dire que l'intéressé n'a pas contesté avoir reçu l'argent en question, mais l'a présenté comme rétribution légitime pour des prestations de conseil.

Après lecture des articles parus dans les médias au sujet de cette affaire, le président de la délégation suisse, le conseiller national **Alfred Heer**, a écrit au Bureau de l'APCE le 17 janvier 2017. Au nom de la Suisse, il a demandé à l'Assemblée de ne pas attendre les résultats des travaux menés par le parquet de Milan, mais d'ouvrir sans délai sa propre enquête afin de faire toute la lumière sur les allégations de corruption. Soulignant que l'intégrité et la crédibilité de l'APCE constituait son capital majeur, M. Heer considérait nécessaire que, pour préserver sa réputation, l'Assemblée revise aussi son propre règlement et le modifie de manière à éviter que pareils événements ne se reproduisent.

Au cours de la session de janvier 2017, beaucoup d'autres délégations et membres de l'Assemblée se sont ralliés à cette demande. Réunie le 26 janvier 2017, la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles (Commission du Règlement), présidée par la conseillère aux Etats **Liliane Maury Pasquier**, a publié une déclaration demandant la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de corruption ; elle a proposé de revoir – et, le cas échéant, de renforcer – les règles de conduite des membres de l'Assemblée. En outre, elle s'est félicitée de la contribution apportée par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) pour fournir à l'Assemblée un cadre déontologique solide et veiller à ce qu'il soit respecté de manière effective. Enfin, la commission a demandé au Bureau de l'Assemblée de constituer un groupe d'enquête externe indépendant, chargé d'évaluer le



fonctionnement de l'Assemblée et de faire toute la lumière sur les pratiques invisibles qui favorisent la corruption, seule mesure susceptible de mettre fin à l'impunité de certains agissements et de restaurer la confiance dans l'Assemblée parlementaire.

Le Bureau a alors arrêté les trois mesures suivantes :

- a) créer un groupe d'enquête externe indépendant chargé de faire la lumière sur les éventuels cas de corruption au sein de l'APCE.
- b) inviter le GRECO à conseiller la Commission du Règlement de l'APCE en vue d'améliorer la réglementation de l'Assemblée visant à prévenir la corruption. A la suite de cette démarche, le GRECO a adopté un rapport d'[expertise](#) le 19 juin 2017, comportant 12 recommandations visant à compléter en conséquence le Règlement, les Lignes directrices et le Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire.
- c) réviser le Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire. La Commission du Règlement a été chargée, d'une part, d'élaborer de nouvelles règles de conduite afin de prévenir à l'avenir les cas de corruption au sein de l'Assemblée et, d'autre part, d'examiner et, si nécessaire, de renforcer le contrôle des principes et règles de conduite applicables aux membres. Le 10 octobre 2017, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, un rapport et un projet de résolution de la Commission du Règlement² prévoyant de nouvelles dispositions pour le Code de conduite et un contrôle renforcé de son application.

A sa séance du 29 mai 2017, le Bureau a nommé les trois personnes suivantes comme membres du groupe d'enquête externe indépendant :

- **Sir Nicolas Bratza** (Royaume-Uni), ancien juge et ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ;
- **Jean-Louis Bruguière** (France), ancien juge d'instruction ;
- **Elisabet Fura** (Suède), ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 26 juin 2017, l'Assemblée a validé la nomination de ces trois personnes par le Bureau. Le groupe a notamment été chargé d'établir s'il existe des preuves suffisantes pour prendre des mesures à l'encontre de membres qui auraient enfreint les normes éthiques de l'Assemblée, et de formuler des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour remédier aux déficiences et combler les lacunes du Règlement et du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire. Il doit soumettre à l'Assemblée, d'ici au 15 avril 2018, un rapport présentant les résultats de ses investigations

A titre de bilan intermédiaire, on peut retenir que l'Assemblée a reconnu le caractère urgent de la situation et qu'elle a pris des mesures strictes, sans retard et avec détermination, afin de faire la lumière sur les accusations et d'amender le Règlement et le Code de conduite de sorte que pareils événements ne se reproduisent pas. Il est indéniable que les comptes rendus des médias européens au sujet de cette affaire ont porté préjudice à la réputation de l'APCE et du Conseil de l'Europe. Toutefois, l'Assemblée a aussi prouvé, par sa réaction déterminée et ses mesures adoptées à une large majorité, qu'elle ne tolérait pas de tels incidents.

² [Promotion et renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité des membres de l'Assemblée parlementaire](#)



3 Démission du président de l'Assemblée

Il est apparu que, le 20 mars 2017, le président de l'APCE, Pedro Agramunt, et deux autres membres de l'Assemblée s'étaient rendus à Damas à bord d'un avion du gouvernement russe et en compagnie d'une délégation du Parlement russe. Lors de ce voyage, ils avaient notamment rencontré le président syrien Bachar el-Assad. Des voix se sont alors élevées pour demander que M. Agramunt démissionne avant le terme de son mandat.

Ce voyage a été effectué sans concertation avec les organes de l'Assemblée. Toutefois, il est clairement ressorti des comptes rendus – qui ont tout d'abord été publiés par des médias ukrainiens – que M. Agramut s'était présenté aux entretiens comme président de l'Assemblée. Dès le début de la partie suivante de la session, en avril 2017, plusieurs membres de l'Assemblée ont exigé que M. Agramut quitte ses fonctions.

Le règlement de l'APCE ne comporte aucune disposition relative à la destitution de son président. En janvier 2017, Pedro Agramunt avait été reconduit à la présidence de l'Assemblée pour une deuxième et dernière année.

Des scènes d'agitation ont secoué l'Assemblée lorsque, après les premiers appels à la démission, M. Agramunt a essayé de reprendre l'ordre du jour prédéfini. Finalement, il a interrompu la séance, quitté la tribune présidentielle et chargé les vice-présidents de le remplacer durant le reste de la semaine de session.

Il a cependant tout fait pour échapper à une démission anticipée, arguant qu'il n'avait pas effectué la visite en question en tant que président de l'Assemblée, mais en tant que particulier ou sénateur espagnol. Cependant, il n'a pas gagné en crédibilité aux yeux de l'Assemblée, qui a accru sa pression.

Le Bureau a alors décidé formellement de refuser sa confiance à M. Agramunt, qui ne serait plus autorisé à entreprendre de visite officielle en qualité de président, ni à représenter l'Assemblée à l'extérieur, ni à présider de réunions de l'Assemblée. Le Groupe PPE, auquel il appartenait, lui a également retiré sa confiance. Lorsqu'il est apparu que M. Agramunt intriguerait pour rester à la présidence, au moins pro forma, jusqu'à la fin de son mandat, l'Assemblée a chargé la Commission du Règlement d'établir sans délai un projet visant à compléter le règlement de l'APCE par une procédure formelle de destitution des hauts représentants de l'Assemblée³. En sa qualité de présidente de la Commission du Règlement, la conseillère aux Etats **Liliane Maury Pasquier** était également rapporteure pour cet objet et a donc joué un rôle clé dans cette procédure.

Le 27 juin 2017, suivant la proposition de la Commission du Règlement, l'Assemblée a décidé, par 154 voix contre 30 et 13 abstentions, de compléter le règlement par de nouvelles dispositions prévoyant la possibilité de mettre fin aux fonctions du Président ou d'un Vice-Président de l'Assemblée ainsi qu'à celles du président ou d'un vice-président d'une commission qui ne bénéficie plus de la confiance de l'Assemblée⁴. Immédiatement, des signatures ont été recueillies pour mettre en œuvre la nouvelle disposition et une demande formelle visant à ouvrir une procédure de destitution à l'encontre de M. Agramunt a été déposée conformément au règlement. Le vote sur cette proposition a été inscrit à l'ordre du jour du lundi 9 octobre 2017, soit le premier jour de la quatrième partie de la session.

³ [Résolution 2169](#) (2017) : « La reconnaissance et la mise en œuvre du principe de responsabilité à l'Assemblée parlementaire »

⁴ [Article 54](#) « Procédure de destitution du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée parlementaire » et [article 55](#) « Procédure de destitution des présidents et vice-présidents des commissions »



Le vendredi 6 octobre, M. Pedro Agramunt a présenté sa démission pour des raisons de santé ; le vote concernant une éventuelle destitution devenait ainsi caduc. Le mardi 10 octobre, Mme Stella Kyriakides, parlementaire chypriote, a été élue à la présidence : elle a été chargée de mener à terme le mandat qui, conformément à un accord de rotation, revenait au groupe PPE jusqu'au 22 janvier 2018 (début de la nouvelle session). Pedro Agramunt restait pour sa part membre de l'Assemblée et président de la délégation espagnole.

Outre M. Agramunt, deux autres membres de l'Assemblée avaient participé au voyage à Damas : il s'agissait de M. Jordi Xuclà (Espagne), président du groupe ADLE (libéraux), et de M. Alain Destexhe (Belgique), sénateur et président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE. A la demande des membres de son groupe politique, M. Xuclà a dû abandonner la présidence de l'ADLE. Quant à M. Destexhe, il a quitté l'APCE en septembre 2017 sous la pression publique.

4 La participation de la délégation suisse en chiffres

Le secrétariat de l'APCE recueille depuis dix ans des données sur la participation des membres aux sessions et aux séances de commissions.

Il recense notamment les informations suivantes :

- a) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base des signatures figurant au registre des participants ;
- b) la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base de leur participation aux votes électroniques ;
- c) la participation des délégués aux séances des commissions de l'Assemblée.

Ces données renseignent sur la participation des différentes délégations nationales. Lorsqu'une délégation n'atteint pas un taux de participation minimal de 50 % sur les quatre parties de la session de l'année sous revue, le président de l'Assemblée contacte le président du parlement national en question afin de trouver le moyen d'améliorer la situation.

En 2017, 17 délégations nationales sur 46 (l'APCE compte bien 47 membres, mais la Russie n'a pas envoyé de délégation en 2017) n'ont pas atteint le taux de participation minimal.

En 2017, la moyenne de participation des 46 délégations aux quatre parties de la session était de 55,17 %, en légère baisse par rapport à la moyenne de l'année précédente, qui s'était élevée à 55,59 %.

Résultats pour la délégation suisse

- a) Sur la base des signatures figurant au registre des participants, le taux de participation des membres de la délégation suisse aux quatre parties de la session de l'année 2017 a atteint le niveau exemplaire de 97,69 %. La délégation suisse est ainsi classée au premier rang des délégations ; elle est suivie par la délégation du Liechtenstein (94,44 %).
- b) Les chiffres de la participation des délégués aux votes proposés durant les quatre parties de la session sont encore plus probants. En 2017, cette statistique place la délégation suisse au deuxième rang, avec un taux de participation de 87,81 %. Elle est précédée par la délégation liechtensteinoise, dont les membres ont participé à 92,21 % des scrutins proposés durant



l'année. Le troisième rang est occupé par la Suède, avec 84,71 % de participation. La moyenne de la participation aux votes de l'ensemble des membres de l'APCE en 2017 s'établit à 34,68 %, en augmentation de 2,25 % par rapport à l'année précédente.

- c) Commissions : la délégation suisse dispose de deux sièges au sein de six des neuf commissions générales de l'APCE⁵, chaque représentant ayant un suppléant. Les quelque 50 séances de commission ont lieu soit pendant les semaines de session, à Strasbourg, soit en dehors des sessions, à Paris ou dans l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe. La participation des représentants suisses au sein des commissions a atteint en 2017 un taux de 79 % (en progression de près de 10 % par rapport à 2016). Ainsi, la Suisse se place là aussi en tête du classement, suivie par l'Arménie et la Géorgie (ex æquo à 78 %) et par la Lituanie (76 %).

Depuis que la participation aux sessions et aux séances des commissions fait l'objet d'un relevé statistique, la délégation suisse fait toujours partie du peloton de tête. Elle a encore amélioré son score en 2017, puisqu'elle est arrivée en tête tant pour la participation aux séances plénières que pour la participation aux séances de commissions.

A l'issue de trois des quatre parties de la session, la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier a été distinguée pour sa participation sans faille aux scrutins. La distinction « Voting Champion » est décernée aux rares membres de l'Assemblée parlementaire qui ne manquent aucun scrutin durant une semaine de session.

Egalité des sexes

Si la délégation suisse est exemplaire s'agissant de sa participation et de son engagement lors des séances, il n'en va pas de même pour ce qui est de la représentation équitable des hommes et des femmes. En vertu de l'[art. 6.2.a](#) du Règlement de l'Assemblée, les délégations nationales doivent comprendre un pourcentage de membres du sexe sous-représenté au moins égal à celui que comptent leurs parlements respectifs. En outre, lorsqu'elle a adopté la [Résolution 1585](#) (2007), l'Assemblée a décidé d'exhorter les parlements nationaux à garantir que leurs délégations comptent une proportion de femmes de 30 % au minimum, tout en gardant à l'esprit que le seuil devrait être de 40 %. A ce titre, la délégation suisse fait presque figure de lanterne rouge : la délégation suisse ne compte que 25 % de conseillères aux Etats (1 membre sur 4) et de conseillères nationales (2 membres sur 8) – soit 3 femmes pour 9 hommes –, alors que la proportion de femmes est de 28,26 % au Conseil des Etats et de 33 % au Conseil national. En comparaison, la proportion de femmes à l'Assemblée parlementaire est de 39 % ; en 2016, 22 délégations nationales avaient déjà atteint – voire dépassé – l'objectif de 40 %. Par conséquent, les groupes parlementaires de l'Assemblée fédérale devront être davantage attentifs à la question de la représentation féminine lorsqu'ils désigneront, au début de la prochaine législature, les membres qu'ils enverront à la délégation auprès de l'APCE.

En complément de ces données statistiques sur la présence aux séances et aux sessions, des informations sur la participation aux délibérations de l'Assemblée et des commissions sont présentées en annexe au présent rapport (voir en particulier la liste des interventions des membres de la délégation suisse, la liste des rapporteurs et la liste des fonctions spéciales de membres de la délégation suisse auprès de l'APCE).

⁵ L'APCE compte 9 commissions générales. Pour 6 d'entre elles, les sièges sont répartis entre les délégations nationales en fonction de contingents. Pour les 3 autres, les sièges sont répartis entre les groupes politiques ; il n'y a donc aucune statistique relative à la participation des délégations nationales.



5 Frais de déplacement

En 2017, les déplacements en avion et en train des douze membres de la délégation dans le cadre de la participation aux sessions et aux séances de commissions et de sous-commissions ainsi que de l'exercice de mandats officiels de l'APCE ont entraîné des dépenses de 46 785 francs à la charge de l'Assemblée fédérale.

Les membres de la délégation sont amenés à se déplacer à l'étranger pour les motifs suivants :

- participation aux sessions de l'APCE à Strasbourg (une semaine quatre fois par an) ;
- participation aux séances des neuf commissions et de leurs sous-commissions ;
- participation aux séances du Bureau et de la Commission permanente de l'APCE ;
- exercice de mandats de rapporteur et de suivi ;
- participation aux séances d'autres institutions du Conseil de l'Europe en qualité de représentants de l'APCE ;
- participation à des conférences internationales en qualité de représentants de l'APCE ;
- participation à des missions internationales d'observation électorale pour l'APCE.

6 Les quatre parties de la session 2017 de l'APCE

Première partie de la session (du 23 au 27 janvier 2017)

Au début de la première partie de la session, le sénateur espagnol **Pedro Agramunt** (PPE), seul et unique candidat, a été reconduit à la présidence de l'APCE pour une deuxième et dernière année. Comme chaque année, les Etats membres devaient déposer une liste des pouvoirs accordés aux membres de leur délégation parlementaire et à leurs suppléants. Or, les pouvoirs de la délégation slovaque ont été contestés, car cette dernière ne comportait que des hommes, en violation de l'art. 6.2.a du Règlement. L'Assemblée a décidé que la délégation slovaque verrait ses droits de vote suspendus à partir de la deuxième partie de la session si elle ne se conformait pas aux règles en vigueur. Par ailleurs, la Russie n'ayant à nouveau déposé aucune liste, sa délégation a été exclue des travaux de l'APCE pour une année supplémentaire.

Le plenum s'est intéressé en priorité à la liberté d'expression et à la liberté des médias ; il a notamment évoqué les attaques contre les journalistes, de même que les diverses formes de discriminations et les propos haineux en ligne. La conseillère nationale **Elisabeth Schneider-Schneiter** s'est dite préoccupée par les obstacles croissants auxquels la liberté de la presse est confrontée. Elle a mis en évidence la nécessité de préserver cette liberté, même lorsqu'un chef d'Etat se sent attaqué ou offensé par des déclarations émanant de journalistes. L'Assemblée s'est félicitée expressément de la mise en place d'une [plateforme Internet pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#). Le recours intensif à cette plateforme témoigne de la persistance d'atteintes graves à la liberté de la presse en Europe. Le conseiller aux Etats **Raphaël Comte** s'est exprimé en faveur d'un renforcement de l'éducation aux médias et d'un développement de l'esprit critique – notamment chez les jeunes –, en particulier dans une époque où Internet devient le canal d'information numéro un.

D'autres débats ont été consacrés au fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine, à la situation au Liban et aux défis en découlant pour la stabilité de la région et pour la sécurité en Europe, ainsi qu'à la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Orateur invité, M. **Johannes Hahn**, commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, a déclaré que le Conseil de l'Europe était un partenaire majeur pour la Commission européenne, avec qui elle partage



les mêmes valeurs. Ainsi, en imposant des normes qui servent aussi de base à l'UE, le Conseil de l'Europe exerce une fonction importante tant pour les membres de l'UE que pour ses candidats, en particulier en termes de démocratie, d'Etat de droit et de droits de l'homme. De ce fait, il apparaît que le Conseil de l'Europe et l'UE sont des organisations complémentaires et non concurrentes. Pour sa part, M. **Nikos Anastasiadis**, président de la République de Chypre, a présenté les priorités de la présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (premier semestre 2017) ; il a aussi déclaré que la question chypriote devait impérativement être résolue sur la base des valeurs du Conseil de l'Europe.

La première partie de la session a été ternie par les allégations de corruption lancées contre des membres – actuels et anciens – de l'APCE. Plusieurs délégations, emmenées par celle de notre pays, ont indiqué craindre que ces accusations ne portent préjudice à la réputation du Conseil de l'Europe en tant qu'institution. Elles ont exigé que l'APCE ouvre une enquête. A la suite d'une [déclaration](#) à ce sujet adoptée la même semaine par la Commission du Règlement, présidée par la conseillère aux Etats **Liliane Maury Pasquier**, le Bureau de l'Assemblée a décidé de constituer un groupe d'enquête externe indépendant et a chargé la Commission du Règlement d'entamer une révision des dispositions ad hoc contenues dans le Règlement de l'Assemblée et dans le code de déontologie des membres de l'APCE.

Objets traités lors de la première partie de la session 2017

- Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe
- Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine
- Promouvoir l'inclusion des Roms et des Gens du voyage
- Renforcer le dialogue social en tant qu'instrument de stabilité et de réduction des inégalités sociales et économiques
- Les accords commerciaux de « nouvelle génération » et leurs implications pour les droits sociaux, la santé publique et le développement durable
- La crise humanitaire à Gaza
- La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur-Etat dans les accords internationaux de protection des investissements

Débat d'actualité

- La situation en Syrie et ses effets sur les pays voisins

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Nicos Anastasiades, président de la République de Chypre
- Klaus Iohannis, président de la Roumanie
- Johannes Hahn, commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

Dans la soirée du mercredi 25 janvier 2017, les délégations des pays ayant le français comme langue officielle ont été invitées par la délégation française à un repas commun au restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg. Ces rencontres, nées d'une initiative lancée par la délégation suisse en 2016, permettent aux délégations concernées d'entretenir leurs contacts et de discuter de questions d'actualité dans les pays francophones. La prochaine rencontre devait se tenir durant la quatrième partie de la session, sur invitation de la délégation belge.



Deuxième partie de la session (du 24 au 28 avril 2017)

La deuxième partie de la session de l'Assemblée a démarré dans un climat particulièrement tendu, avec des appels à la démission du président de l'APCE **Pedro Agramunt**. Avant la session de printemps, l'intéressé, accompagné de **Jordi Xuclà** (ALDE, Espagne) et d'**Alain Destexhe** (ALDE, Belgique), s'était rendu en Syrie avec une délégation parlementaire russe – laquelle avait pris l'initiative d'organiser ce voyage – et avait notamment rencontré le président syrien **Bachar el-Assad**. Si M. Agramunt a admis avoir agi de manière irréfléchie, il a affirmé ne pas avoir effectué ce voyage en qualité de président de l'APCE, mais en qualité de sénateur espagnol. Après de nombreuses déclarations et protestations véhémentes provenant du plénum, M. Agramunt s'est finalement vu contraint d'abandonner la présidence de la séance dès le premier jour de la session, en raison du risque de ne pas pouvoir poursuivre une discussion ordonnée concernant les questions inscrites à l'ordre du jour. Dans une [déclaration](#) formelle qu'il a prononcée à la fin de la semaine de session, le Bureau de l'Assemblée a retiré sa confiance à M. Pedro Agramunt ; il a décidé que l'intéressé ne serait autorisé à entreprendre aucune visite officielle, à participer à aucune réunion, et à prononcer aucune déclaration publique au nom de l'Assemblée en sa qualité de président de l'APCE.

Lors de la première partie de la session, en janvier, décision avait été prise de reporter le débat relatif à l'ouverture d'une nouvelle procédure de suivi à l'encontre de la Turquie. Le [fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie](#) a toutefois constitué l'un des thèmes principaux traités à la session d'avril. Plusieurs membres de l'Assemblée ont exprimé leur préoccupation quant au maintien de l'état d'urgence. Après avoir rappelé que l'immunité de plus de 130 membres du parlement turc avait été levée à la suite de l'amendement constitutionnel de 2016, la conseillère aux Etats **Liliane Maury Pasquier** a indiqué que la situation ne s'était de loin pas améliorée, eu égard aux milliers de licenciements d'employés des services publics et d'arrestations arbitraires. En outre, le conseiller national **Manuel Tornare** a évoqué les nombreuses accusations de torture et demandé que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) mène une enquête approfondie.

Plusieurs mois avant la tentative avortée de coup d'Etat, la commission de suivi avait déjà constaté une dégradation sérieuse du fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie. Cette situation, qui s'est encore détériorée avec la proclamation de l'état d'urgence en été 2016, a amené l'Assemblée à décider d'ouvrir une nouvelle procédure de suivi. Le gouvernement turc a été invité à lever l'état d'urgence aussitôt que possible, à arrêter de promulguer – sauf nécessité absolue – des décrets-lois d'urgence contournant la procédure parlementaire et à libérer tous les parlementaires et les journalistes placés en détention dans l'attente de leur procès. L'Assemblée a aussi demandé aux autorités turques d'établir une commission d'enquête sur les mesures de l'état d'urgence, de veiller à ce que les procès se tiennent dans le respect des garanties d'une procédure régulière et de prendre d'urgence des mesures visant à restaurer la liberté d'expression et de la presse. Lors des débats, le référendum constitutionnel, adopté à une courte majorité et dans le cadre duquel les pouvoirs du président ont été considérablement étendus, a donné lieu à des critiques. Enfin, la résolution adoptée à une très large majorité (par 113 voix contre 45 et 12 abstentions) rappelle catégoriquement qu'un rétablissement de la peine de mort serait incompatible avec l'appartenance au Conseil de l'Europe.

Autres objets traités lors de la deuxième partie de la session 2017

- La protection des droits des parents et des enfants appartenant à des minorités religieuses
- 25 ans de CPT : progrès accomplis et améliorations à apporter
- Les possibilités d'améliorer le financement des situations d'urgence impliquant des réfugiés
- Protéger les femmes réfugiées de la violence fondée sur le genre



- La lutte contre les inégalités de revenus : un moyen de favoriser la cohésion sociale et le développement économique
- La convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme

Débat d'actualité

- Les valeurs européennes en danger : faire face à la montée de la xénophobie, de l'antisémitisme et de l'islamophobie en Europe

Débat d'urgence

- Evolutions inquiétantes en Hongrie : projet de loi sur les ONG restreignant la société civile et possible fermeture de l'Université d'Europe centrale

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Felipe VI, roi d'Espagne
- Prokopis Pavlopoulos, président de la République hellénique

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

- Les délégations suisse et néerlandaise ont effectué une visite auprès de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, qui a son siège à Strasbourg, au Palais du Rhin (ancienne résidence de l'empereur allemand). Cette commission, que la Suisse a présidée en 2016 et 2017 et dont sont membres tous les pays riverains du fleuve, a été fondée en 1815, lors du Congrès de Vienne ; il s'agit ainsi de la plus ancienne organisation internationale en activité. Les deux délégations ont été accueillies par M. Bruno Georges, secrétaire général de la commission.
- Avant la semaine de session, le représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe avait convié plusieurs délégations – dont celle de la Suisse – à une réception. Finalement, les délégations concernées ont décliné l'invitation lorsqu'elles ont eu confirmation que la délégation turque ne serait pas présente.

Troisième partie de la session (du 26 au 30 juin 2017)

La troisième partie de la session 2017 a été fortement marquée par les débats relatifs à la révision du Règlement de l'APCE. Le lundi, le groupe PPE a retiré sa confiance au président de l'Assemblée, **Pedro Agramunt** ; le mardi, l'Assemblée a voté sur l'introduction d'une nouvelle procédure. Se fondant sur un rapport de la conseillère aux Etats **Liliane Maury Pasquier** (« [La reconnaissance et la mise en œuvre du principe de responsabilité à l'Assemblée parlementaire](#) »), l'Assemblée a décidé, à une très large majorité (par 154 voix contre 30 et 13 abstentions), de compléter le règlement par de nouvelles dispositions permettant de mettre en jeu la responsabilité institutionnelle des titulaires d'un mandat électif éminent au sein de l'Assemblée. Elles prévoient notamment une procédure de destitution au cas où l'un de ces responsables « *ne bénéficie plus de la confiance de l'Assemblée, soit qu'il ne remplisse plus les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions, soit qu'il ait commis une faute grave en violant de manière grave ou répétée les dispositions du code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire* ».

L'Assemblée a également approuvé la constitution d'un groupe d'enquête externe chargé d'examiner les allégations de corruption au sein de l'APCE. Ce groupe compte trois membres : Sir Nicolas Bratza (Royaume-Uni), ancien Président de la CEDH, M. Jean-Louis Bruguière (France), ancien juge



d'instruction, et Elisabet Fura (Suède), ancienne juge à la CEDH et ancienne médiateuse parlementaire en chef de la Suède. Il a pour mandat de vérifier si certains comportements individuels de membres ou d'anciens membres de l'Assemblée ont porté atteinte aux dispositions du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire ou à d'autres codes de conduite pertinents. Il incombera au groupe d'enquête de procéder à des investigations approfondies en fonction desquelles il déterminera s'il y a lieu de prendre des mesures à l'encontre de membres ou d'anciens membres de l'APCE.

La situation migratoire en Europe a été un autre sujet clé traité lors de la troisième partie de la session : une journée entière a été consacrée à la question de l'exil et de la migration. Quatre rapports ont traité notamment de l'intégration des réfugiés, de la chance que peut représenter la migration pour l'Europe et des répercussions de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée. Le maire d'Athènes, M. **Georgios Kaminis**, a présenté à l'Assemblée la situation prévalant en Grèce et les mesures prises par sa ville pour gérer la question des réfugiés. Il a indiqué que la situation ne devrait pas changer dans un proche avenir et que les défaiillances des Etats européens dans la gestion de la crise migratoire entraîneraient des problèmes structurels. Il a rappelé la nécessité de ne pas laisser les pays d'entrée porter seuls le fardeau de la crise, car le problème concerne tous les Etats. Dans son discours, M. **Morgan Johansson**, ministre suédois de la justice et des migrations, a mis en évidence le lien étroit entre migration et changement climatique, deux phénomènes qui constituent les principaux défis auxquels le monde doit faire face aujourd'hui. Il a appelé les Etats membres à faire montre de davantage de solidarité et de coopération. M. **Nils Mužnieks**, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a souligné pour sa part l'importance que revêt le regroupement familial des personnes déplacées, en particulier pour les enfants et les jeunes.

Objets traités lors de la troisième partie de la session 2017

- La reconnaissance et la mise en œuvre du principe de responsabilité à l'Assemblée parlementaire
- Le contrôle parlementaire de la corruption : la coopération des parlements avec les médias d'investigation
- L'intégration des réfugiés en période de fortes pressions : enseignements à tirer de l'expérience récente et exemples de bonnes pratiques
- La situation au Bélarus
- Les migrations, une chance à saisir pour le développement européen
- Mettre fin aux violences sexuelles et au harcèlement des femmes dans l'espace public
- L'influence politique sur les médias et les journalistes indépendants
- La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
- Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée
- Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe
- Le « Processus de Turin » : renforcer les droits sociaux en Europe

Débat d'actualité

- Lutte commune européenne contre le terrorisme : réussites et échecs

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Pavel Filip, premier ministre de la République de Moldova



- Duško Marković, premier ministre du Monténégro

Quatrième partie de la session (du 9 au 13 octobre 2017)

La quatrième partie de la session de l'APCE a été entièrement placée sous le signe de la motion de censure visant le président de l'Assemblée, M. Pedro Agramunt, en raison de son voyage à Damas en mars 2017, à l'occasion duquel il avait rencontré le président syrien Bachar el-Assad. M. Agramunt avait aussi été éclaboussé par l'affaire de corruption avec l'Azerbaïdjan, ce qui avait miné encore plus sa crédibilité. Cependant, ces circonstances n'ont pas amené – comme on aurait pu le croire – à ce que les nouvelles dispositions relatives à la destitution du président de l'Assemblée soient appliquées pour la première fois, car M. Agramunt a présenté sa démission le vendredi avant le début de la session pour des raisons de santé. Dans la perspective de l'élection du successeur de M. Agramunt, le Groupe PPE a nominé la Chypriote Stella Kyriakides ; cependant, le président du groupe, l'Allemand Axel Fischer, voulait présenter le Lituanien Emanuelis Zingeris. Mme Kyriakides et M. Zingeris ont déposé leur candidature conformément au règlement. Finalement, au troisième tour, l'Assemblée a élu Mme **Stella Kyriakides** par 132 voix, contre 84 pour M. Zingeris ; à la suite de cela, M. Axel Fischer a démissionné de la présidence du groupe PPE au cours de la semaine de session.

Le mercredi, le président ukrainien **Petro Porochenko** a prononcé une allocution devant les membres de l'Assemblée. Evoquant l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, il a indiqué que la situation n'avait pour ainsi dire pas changé en trois ans. À l'issue du discours, plusieurs membres ont posé des questions au sujet de la nouvelle loi sur l'éducation que l'Ukraine a promulguée, en vertu de laquelle la langue ukrainienne est la langue d'instruction dans les établissements d'enseignement. Cette disposition, largement critiquée pour des considérations relevant de la protection des minorités, notamment, a fait l'objet d'un débat d'urgence le lendemain.

Outre le débat susmentionné, un débat d'actualité concernant la crise en Catalogne a eu lieu le jeudi. Le conseiller national **Manuel Tornare** s'est exprimé à ce sujet en qualité de porte-parole du Groupe des socialistes, démocrates et verts. Il a insisté sur la nécessité pour les deux parties de dialoguer, ajoutant que son groupe considérait qu'une médiation devait être mise en place entre Madrid et Barcelone. Pour sa part, la conseillère nationale **Elisabeth Schneider-Schneiter** a expliqué à l'Assemblée le fédéralisme suisse et la manière dont notre pays prend en considération ses minorités, appelant en conclusion à donner aux minorités suffisamment d'espace pour plus d'autonomie et offrant par la même occasion les bons offices de la Suisse.

L'Assemblée a accordé une attention toute particulière au [rapport de Michele Nicoletti](#) « Appel pour un sommet du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer l'unité européenne, et de défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe », qui vise à ce que soit organisé un quatrième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe. Le dernier sommet, auquel la Suisse avait été représentée par le président de la Confédération, M. Samuel Schmid, s'était tenu en 2005 à Varsovie. Le nouveau sommet aurait pour objectif de renforcer le Conseil de l'Europe et d'encourager ses membres à s'unir face aux défis actuels que sont principalement le terrorisme, la pauvreté, l'esclavage moderne, les conflits armés et les violations du droit international. Cependant, l'Assemblée a jugé encore plus importante la proposition figurant au paragraphe 16 de la résolution : « *En conséquence, l'Assemblée décide d'engager, dans le cadre des préparatifs du sommet, une procédure visant à harmoniser, conjointement avec le Comité des Ministres, les règles régissant la participation et la représentation des Etats membres dans les deux organes statutaires, tout en respectant pleinement l'autonomie de ces organes. Cette cohérence devrait renforcer le sens d'appartenance à une communauté et des obligations qui incombent à chaque Etat membre.* » Cette disposition fait allusion à la compétence de l'Assemblée de prononcer, sur la base de son règlement, des sanctions à l'encontre d'une délégation nationale – pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple



– en cas de violation de règles et principes fondamentaux du Conseil de l'Europe. En 2014 et 2015, l'Assemblée avait retiré son droit de vote à la délégation russe après l'approbation unanime, par la Douma, de l'annexion de la Crimée. En 2016, la délégation russe s'était alors retirée de l'Assemblée, créant un déséquilibre entre l'APCE et le Comité des Ministres, au sein duquel la Russie est toujours représentée. M. Nicoletti propose désormais d'harmoniser le régime de sanctions des deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, l'objectif étant de faciliter le retour de la délégation parlementaire russe à l'Assemblée. Malgré quelques voix très critiques, le rapport Nicoletti a été adopté à une large majorité.

La même semaine, le Comité mixte, composé de représentants de l'APCE et du Comité des Ministres, s'est réuni pour discuter du début des travaux d'harmonisation des régimes de sanctions. Le Bureau de l'APCE a chargé une *commission ad hoc* d'élaborer, d'ici à l'été 2018, des propositions visant une réforme globale des règles et de la méthode de travail de l'Assemblée, y compris une reformulation ou une suppression des règles relatives aux sanctions. La Suisse compte trois représentants au sein de cette commission : **Doris Fiala, Filippo Lombardi et Liliane Maury Pasquier**.

En sa qualité de rapporteur de la Commission des questions politiques et de la démocratie, M. **Alfred Heer** a présenté le rapport concernant les activités de l'OCDE en 2016–2017. Il a mis l'accent sur les trois principaux thèmes traités par l'OCDE l'année précédente, thèmes qui continueront à occuper l'organisation à l'avenir : il s'agit des perspectives macroéconomiques mondiale, des progrès réalisés dans le domaine fiscal grâce à des échanges de renseignements améliorés entre les Etats, et de la manière dont les inégalités pèsent sur la croissance économique et sur le chômage des jeunes au sein de l'OCDE. Parmi les sujets abordés, la Suisse est particulièrement concernée par les évolutions en matière d'échange automatique de renseignements. Le conseiller national **Roland Büchel** a profité de l'occasion pour mettre en évidence les progrès réalisés par la Suisse dans ce domaine, mais également pour souligner que le secret bancaire restait applicable aux personnes domiciliées en Suisse, rappelant l'importance que revêt la confiance mutuelle entre l'Etat et ses citoyens.

Prix des Droits de l'Homme Václav Havel

Le cinquième Prix des Droits de l'Homme Václav Havel a été décerné à M. **Murat Arslan**, ancien juge à la Cour constitutionnelle turque emprisonné depuis la tentative de coup d'Etat de 2016. En tant que président de l'Association des juges et des procureurs aujourd'hui dissoute, M. Arslan a toujours fait preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'indépendance de l'appareil judiciaire.

Objets traités lors de la quatrième partie de la session 2017

- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017
- Suivi de la Résolution 1903 (2012) : la promotion et le renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité des membres de l'Assemblée parlementaire
- Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan
- Présidence azerbaïdjanaise du Conseil de l'Europe : quelles sont les suites à donner en matière de respect des droits de l'homme ?
- Appel pour un Sommet du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer l'unité européenne et de défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe
- Défendre l'acquis du Conseil de l'Europe : préserver le succès de 65 ans de coopération intergouvernementale
- « Liste des critères de l'Etat de droit » de la Commission de Venise
- Nouvelles menaces contre la primauté du droit dans les Etats membres du Conseil de l'Europe – exemples sélectionnés



- Poursuivre et punir les crimes contre l'humanité voire l'éventuel génocide commis par Daech
- Le recours aux nouvelles technologies génétiques chez les êtres humains
- Promouvoir les droits humains et éliminer les discriminations à l'égard des personnes intersexes
- Les jeunes contre la corruption

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Miloš Zeman, président de la République tchèque
- Petro Porochenko, président de l'Ukraine

Événements particuliers du point de vue de la Suisse

Le mercredi 11 octobre 2017, les délégations des pays ayant le français comme langue officielle ont été invitées par la délégation belge à une « Soirée de la francophonie », qui s'est tenue à la résidence de l'ambassadeur de Belgique auprès du Conseil de l'Europe. Il s'agissait de la troisième rencontre de ce type, lancée en 2016 à l'initiative de la délégation suisse.



Annexe

du rapport 18.012: Délégation parlementaire auprès de l'AP du Conseil de l'Europe

- I. **Composition de la délégation suisse auprès de l'APCE**
- II. **Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions**
- III. **Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE**
- IV. **Rapports des membres de la délégation**
- V. **Participation aux missions d'observation d'élections du Conseil de l'Europe**
- VI. **Groupes de visiteurs**
- VII. **Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE**
2017 : <https://www.parlement.ch/fr/organe/delegations/delegations-organisations-parlementaires-internationales/conseil-europe/activite>



I. Composition de la Délégation suisse auprès de l'APCE

Alfred Heer Président	NR/CN ⁶ , V ⁷	Représentant
Filippo Lombardi Vice-Président	SR/CE, CE	R
Roland Büchel	NR/CN, V	Suppléant
Raphaël Comte	SR/CE, RL	S
Fiala Doris	NR/CN, RL	R
Pierre-Alain Fridez	NR/CN, S	R
Hannes Germann	SR/CE, V	S
Jean-Pierre Grin	NR/CN, V	S
Liliane Maury Pasquier	SR/CE, S	R
Thomas Müller	NR/CN, V	R
Elisabeth Schneider-Schneiter	NR/CN, CE	S
Manuel Tornare	NR/CN, S	S

⁶ NR = Nationalrat / CN = Conseil national
SR = Ständerat / CE = Conseil des Etats

⁷ V = Fraktion der Schweiz. Volkspartei / Groupe de l'Union démocratique du centre
S = Sozialdemokratische Fraktion / Groupe socialiste
RL = FDP-Liberale Fraktion / Groupe libéral-radical
C = CVP-Fraktion / Groupe PDC
G = Grüne Fraktion / Groupe des Verts



II. Répartition des sièges de commissions et de sous-commissions (en 2017)

Commission	Membre	Fonction	Suppléant/e
Commission permanente	Heer Alfred Maury Pasquier L.	P Del P Com	
Comité mixte	Heer Alfred Maury Pasquier L.	P Del P Com	
Bureau	Maury Pasquier L.	P Com	
Commission des Questions politiques et de la démocratie	Heer Alfred Maury Pasquier L.		Fiala Doris Schneider-Schneiter E.
1. <i>Sous-commission sur le Proche-Orient et le monde arabe</i>	Fiala Doris		Heer Alfred
2. <i>Sous-commission des relations extérieures</i>	Schneider-Schneiter E.		Maury Pasquier L.
3. <i>Sous-commission des relations avec l'OCDE et la BERD</i>	Heer Alfred		Fiala Doris
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	Comte Raphaël Müller Thomas		Fridez Pierre-Alain Germann Hannes
1. <i>Sous-commission des droits de l'homme</i>	Germann Hannes		Comte Raphaël
2. <i>Sous-commission sur les problèmes criminels et la lutte contre le terrorisme</i>	Fridez Pierre-Alain		Germann Hannes
3. <i>Sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</i>	Müller Thomas		Fridez Pierre-Alain
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Grin Jean-Pierre Maury Pasquier L.		Germann Hannes Lombardi Filippo
1. <i>Sous-commission sur la charte sociale européenne</i>	Grin Jean-Pierre		Lombardi Filippo
2. <i>Sous-commission de la santé publique et du développement durable</i>	Maury Pasquier L.		Grin Jean-Pierre
3. <i>Sous-commission sur les enfants</i>	Germann Hannes Grin Jean-Pierre Lombardi Filippo		Maury Pasquier L.
4. <i>Sous-commission du Prix de l'Europe</i>			Germann Hannes
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	Fiala Doris Fridez Pierre-Alain		Büchel Roland Müller Thomas
1. <i>Sous-commission sur l'intégration</i>	Büchel Roland		Fiala Doris
2. <i>Sous-commission sur les enfants et les jeunes réfugiés et migrants</i>	Fiala Doris		Fridez Pierre-Alain
3. <i>Sous-commission sur les diasporas</i>	Müller Thomas		Fridez Pierre-Alain



Commission	Membre	Fonction	Suppléant/e
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias 1. Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine 2. Sous-commission des médias et de la société de l'information 3. Sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport	Büchel Roland Schneider-Schneiter E. Tornare Manuel Tornare Manuel Schneider-Schneiter E.		Comte Raphaël (1. VP) Tornare Manuel Comte Raphaël Büchel Roland Büchel Roland
Commission sur l'égalité et la non-discrimination 1. Sous-commission sur l'égalité de genre 2. Sous-commission sur les droits des minorités 3. Sous-commission sur le handicap et la discrimination multiple et intersectionnelle Alliance parlementaire contre la haine	Lombardi Filippo Tornare Manuel Tornare Manuel Grin Jean-Pierre Tornare Manuel Comte Raphaël Fiala Doris Grin Jean-Pierre Tornare Manuel		Grin Jean-Pierre Heer Alfred Grin Jean-Pierre Lombardi Filippo Heer Alfred
Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) Sous-commission ad hoc sur les conflits entre les États membres du Conseil de l'Europe	Heer Alfred Maury Pasquier L. Schneider-Schneiter E. Maury Pasquier L.		
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	Maury Pasquier L.	P Com	



III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE

Alfred HEER, CN (UDC/ZH)

- **Président de la délégation suisse**
- Vice-président de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Raphaël COMTE, CE (PLR/NE)

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- 1^{er} vice-président de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Doris FIALA, CN (PLR/ZH)

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Rapporteure générale sur l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants

Jean-Pierre GRIN, CN (UDC/VD)

- Membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Commissaire aux comptes de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
- Vice-président de la sous-commission sur la charte sociale européenne

Filippo LOMBARDI, CE (PDC/TI)

- **Vice-président de la délégation suisse**

Liliane MAURY PASQUIER, CE (PS/GE)

- Présidente de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles
- 1^{er} Vice-présidente du Groupe des socialistes, démocrates et verts
- Co-rapporteure sur la Fédération de Russie
- Membre du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Manuel TORNARE, CN (PS/GE)

- Membre du Bureau de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Membre du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence

Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER, CN (PDC/BL)

- Vice-présidente du Groupe du Parti populaire européen



IV. Rapports des membres de la délégation

Commission des questions politiques et de la démocratie

- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017 – **Alfred Heer**
- Évaluer les conséquences politiques du financement étranger de l'islam en Europe – **Doris Fiala**

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

- Etat d'urgence : questions de proportionnalité relatives à la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme – **Raphaël Comte**
- La situation des droits de l'homme dans les régions occupées de Géorgie – **Pierre-Alain Fridez**
- Fixation de normes minimales pour les systèmes électoraux afin de créer une base pour des élections libres et équitables (pour avis) – **Pierre-Alain Fridez**

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

- Détenzione de mineurs palestiniens dans les prisons palestiniennes – **Liliane Maury Pasquier**
- Accès universel aux soins de santé maternelle – **Liliane Maury Pasquier**
- Tourisme pour la transplantation d'organes – **Liliane Maury Pasquier**
- Egalité entre les femmes et les hommes et pension alimentaire des enfants – **Liliane Maury Pasquier** (pour avis)

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

- Enfants migrants non accompagnés : pour une détermination de l'âge adaptée à l'enfant – **Doris Fiala**
- L'aide au développement: un outil de prévention des crises migratoires – **Pierre-Alain Fridez**

Commission sur l'égalité et non-discrimination

- Les détenus gravement handicapés en Europe – **Manuel Tornare**

Commission de suivi

- Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie – **Liliane Maury Pasquier** (co-rapporteur)
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne – **Elisabeth Schneider-Schneiter** (co-rapporteur)

Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

- La reconnaissance et la mise en œuvre du principe de responsabilité à l'Assemblée parlementaire – **Liliane Maury Pasquier**

Observation d'élections

- Observation de l'élection présidentielle au Kirghizistan (15 octobre 2017) – **Doris Fiala**



V. Participation aux missions d'observation d'élections

Mission préélectorale d'observation des élections législatives en Arménie (22-23 février 2017) – **Liliane Maury Pasquier (P)**

Mission d'observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (26 mars 2017) – **Alfred Heer**

Mission d'observation des élections législatives en Arménie (2 avril 2017) – **Liliane Maury Pasquier (P), Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation de l'élection présidentielle en Serbie (9 avril 2017) – **Doris Fiala, Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation du référendum sur les amendements à la Constitution en Turquie (16 avril 2017) – **Pierre-Alain Fridez**

Mission d'observation de l'élection présidentielle au Kirghizistan (15 octobre 2017) – **Doris Fiala (P), Elisabeth Schneider-Schneiter**



VI. Groupes de visiteurs

1^{ère} partie de la session de 2017

- 25.01.2017 50 Senioren Verein Fehraltorf
Doris Fiala
26.01.2017 60 Gymnasium und Real- und Sekundarschule Aarberg
Elisabeth Schneider-Schneiter
26.01.2017 65 Bildungszentrum kvBL Reinach
Elisabeth Schneider-Schneiter

2^{ème} partie de la session de 2017

- 26.04.2017 50 HEV Zürich
Doris Fiala
26.04.2017 30 Groupe de Madame Schneider-Schneiter
Elisabeth Schneider-Schneiter
27.04.2017 45 Les Libéraux Radicaux (M. Baur)
Raphaël Comte, Doris Fiala
27.04.2017 22 Gymnasium Neufeld Bern (Mme Grossen)
Elisabeth Schneider-Schneiter
27.04.2017 90 Bildungszentrum kvBL Reinach
Elisabeth Schneider-Schneiter

3^{ème} partie de la session de 2017

- 27.06.2017 20 KIGA Baselland
Elisabeth Schneider-Schneiter
28.06.2017 62 HEV Zürich
Doris Fiala
29.06.2017 40 Frauenverein Herrliberg, 25 ESFL Zürich
Doris Fiala

4^{ème} partie de la session de 2017

- 10.10.2017 30 Fachverein der Politischen Wissenschaften
Doris Fiala
11.10.2017 50 ZIWA Zurich International Women's Association
Doris Fiala
12.10.2017 40 Volkshochschule Stäfa
Doris Fiala
12.10.2017 40 Gruppe Gewerbeverein Aesch
Elisabeth Schneider-Schneiter



VII. Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE

2017 : <https://www.parlement.ch/fr/organe/delegations/delegations-organisations-parlementaires-internationales/conseil-europe/activite>